



Rupture période d'essai par le saarié

Par **fabien**, le **17/06/2011** à **17:52**

Bonjour,

j'ai été licencié pour motif économique de ma précédente entreprise, je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi, puisque j'ai commencé ma période d'essai dans mon nouveau poste 3 jours après le dernier jour dans mon ancienne entreprise.

je me rends compte que ce poste ne me convient pas, et je souhaiterai rompre ma période d'essai.

puis-je la rompre? A quelles conditions?

aurais-je droit à mes allocations chômage.

je vous remercie par avance pour votre réponse.

Fabien

Par **DSO**, le **17/06/2011** à **21:20**

Bonsoir,

Vous avez droit aux prestations du Pôle emploi si vous mettez fin à votre période d'essai durant les 91 premiers jours.

Cdt,
DSO

Par **fabien**, le **18/06/2011** à **08:52**

merci de votre réponse, cela me rassure.
bien cordialement.

fabien